

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article n° 1 : Objet

Les Conditions Générales de Vente décrites ci-après détaillent les conditions applicables ainsi que les droits et obligations de LET'S PLAY FAMILY et du Client dans le cadre de la fourniture de prestations de services éducatifs et de loisirs ainsi que de la commercialisation de marchandises en lien avec ces activités.

Les contenus, prix et conditions spécifiques de chaque prestation ou marchandise sont détaillés dans les brochures LET'S PLAY FAMILY ou dans les devis pour les prestations « A la carte ».

Les Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations réalisées dans les locaux de LET'S PLAY FAMILY (ci-après dénommés « le Centre ») ainsi qu'aux prestations réalisées hors-Centre. LET'S PLAY FAMILY met en place les moyens logistiques et pédagogiques nécessaires à la bonne exécution des prestations. En ce qui concerne les prestations réalisées hors-Centre, le Client met à disposition de LET'S PLAY FAMILY des locaux adaptés pour le bon déroulement de la prestation.

Toute adhésion ou achat implique donc l'acceptation sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente et aux Règles de Fonctionnement du Centre, sauf conditions particulières y dérogeant stipulées dans le bulletin, devis, facture ou convention.

LET'S PLAY FAMILY se réserve le droit de pouvoir modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment.

### Article n° 2 : Adhésion

L'adhésion est payante et obligatoire pour acheter des prestations LET'S PLAY FAMILY à l'exception de l'achat d'un ticket à l'unité ou de prestations « A la carte ».

L'adhésion est personnelle et valable pour l'ensemble des prestations proposées par LET'S PLAY FAMILY. Les frais d'adhésion sont détaillés dans les brochures LET'S PLAY FAMILY et incluent les frais de traitement liés à l'adhésion et aux souscriptions de prestations. Sur présentation de justificatifs, LET'S PLAY FAMILY propose une adhésion « Family » qui permet de bénéficier des frais d'adhésion réduits à partir du deuxième membre d'une même famille. Les frais d'adhésion ne sont pas remboursables même en cas de résiliation de l'adhésion quelle qu'en soit la cause.

L'adhésion est annuelle et est valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante inclus. Les frais d'adhésion sont dus intégralement même en cas d'adhésion en cours de période de validité. L'adhésion prend automatiquement fin à son échéance contractuelle et peut être renouvelée par avenant pour la prochaine période de validité à l'initiative du Client. Dans le cadre d'un renouvellement, le Client bénéficie de frais d'adhésion réduits et détaillés dans les brochures LET'S PLAY FAMILY.

### Article n° 3 : Prix

Les prix des prestations et des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de l'achat ou de l'émission du devis. Le devis est valable 30 jours à compter de sa date d'émission. Les prix indiqués sur les supports publicitaires ne sont pas contractuels. Les prix sont des prix TTC en euros tenant compte de la TVA applicable au jour de l'achat ou de l'émission du devis ; tout changement du taux de TVA pourra être répercuté sur le prix des marchandises ou des services.

LET'S PLAY FAMILY se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix des prestations et des marchandises en vigueur au jour de l'achat ou de l'émission du devis sera le seul applicable au Client.

Les prix des marchandises sont détaillés dans les brochures LET'S PLAY FAMILY.

Les modes de tarification des prestations peuvent être proposés selon une ou plusieurs des formules suivantes en fonction des prestations :

- Ticket à l'unité.
- Carnet de tickets.
- Abonnement : Les vacances scolaires, périodes de fermeture annuelle du centre et jours fériés ne sont pas compris dans les abonnements. Les tarifs des abonnements ont été calculés sur la base de 36 semaines d'école annuelles, soit une moyenne constatée de 3,6 semaines d'école par mois, de septembre à juin inclus, et demeurent donc identiques pour chaque mois de l'année scolaire. Si le planning de l'Education Nationale prévoit des jours ou semaines d'école en juillet ou en août, ceux-ci sont inclus dans les abonnements.
- Forfait.
- A la Carte.

Les prix des prestations diffèrent selon les activités proposées et sont détaillés dans les brochures LET'S PLAY FAMILY, à l'exception des prestations « A la carte » qui font l'objet de devis spécifiques en réponse au cahier des charges du Client.

Le prix unitaire d'une prestation est dégressif en fonction du volume acheté. L'adhésion « Family » permet de bénéficier de prix réduits à partir du deuxième membre d'une même famille qui souscrit une formule forfait ou abonnement « Let's Play English » ou un carnet de tickets « Let's Play English » ou « Ateliers hebdomadaires collectifs Family ».

Sur présentation de justificatifs, les étudiants et demandeurs d'emplois adhérents bénéficient de prix réduits sur les carnets de tickets « Ateliers hebdomadaires collectifs Family » (non cumulable avec l'adhésion Family). Toute prestation est facturée sur la base d'une plage horaire définie par une heure de début et une heure de fin. L'intégralité du prix de la prestation est due même en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé du Client. Toute heure supplémentaire entamée (que ce soit avant l'heure de début ou après l'heure de fin) est considérée comme due et fera l'objet d'une facturation complémentaire selon le barème de LET'S PLAY FAMILY en vigueur.

### Article n° 4 : Modalités de règlement

Les frais d'adhésion sont dus intégralement préalablement à tout achat de prestations, à l'exception de l'achat d'un ticket à l'unité ou de prestations « A la carte ».

Le règlement des marchandises est intégralement dû au moment de l'achat avant tout retrait de marchandises. Le bien demeure la propriété de LET'S PLAY FAMILY jusqu'au règlement intégral.

Les modalités de règlement des prestations diffèrent selon la formule :

- Ticket à l'unité : le règlement est intégralement dû avant toute délivrance de ticket.
- Carnet de tickets : le règlement est intégralement dû avant toute délivrance de carnet.
- Abonnement : le règlement est intégralement dû au moment de l'achat. Le règlement intégral conditionne la participation aux prestations. Un échelonnement du règlement sans frais peut être proposé ; en cas de paiement échelonné, le règlement s'effectue en plusieurs chèques signés et datés de la date de l'achat et remis simultanément à LET'S PLAY FAMILY ; hormis le premier chèque encaissé dès réception, les autres chèques sont encaissés les mois suivants.
- Forfait : le règlement est intégralement dû au moment de l'achat. Le règlement intégral conditionne la participation aux prestations.
- A la Carte : les conditions de règlement sont spécifiées sur le devis et/ou la facture. Selon la prestation achetée, les conditions de règlement peuvent être les suivantes :
  - Acompte de 30% à l'acceptation du devis ; règlement du solde le jour de la prestation ;
  - Règlement à réception de la facture ;
  - Règlement à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Le règlement s'effectue selon les modes suivants : espèces, chèque à l'ordre de LET'S PLAY FAMILY, virement, CESU pré-financé.

Aucun escompte n'est consenti pour règlement anticipé.

Tout incident de paiement est passible d'intérêts de retard. Le montant des pénalités est fixé à 3% par mois de retard entamé, montant augmenté le cas échéant des frais bancaires liés à des rejets de chèque, carte bancaire ou virement pour défaut de provision ou tout autre motif. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et est exigible de plein droit sans qu'aucun rappel soit nécessaire dès le 1er jour suivant la date d'échéance du règlement.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € est également exigible au regard du décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 pour le Client professionnel en cas de retard de paiement.

LET'S PLAY FAMILY peut librement résilier l'adhésion ou annuler l'achat d'un Client en cas d'incident de paiement quel qu'il soit concernant le règlement.

### Article n° 5 : Conditions d'utilisation

Toute adhésion devient définitive à réception du règlement et du bulletin d'adhésion dûment complété qui a valeur contractuelle.

Tout achat de marchandise ou de ticket à l'unité devient définitif à réception du règlement.

Tout achat de formule « Carnet de tickets », « Abonnement » ou « Forfait » devient définitif à réception du règlement et du bulletin de souscription dûment complété qui a valeur contractuelle.

Tout achat de formule « A la carte » devient définitif à l'acceptation du devis ou signature de la convention qui ont valeur contractuelle et/ou réception du règlement de l'acompte le cas échéant.

Tout achat de prestation est nominatif et strictement personnel et ne peut être cédé ni transféré à quiconque.

Les services et marchandises sont commercialisés dans la limite des stocks ou places disponibles.

Les formules « Abonnement » et « Forfait » garantissent la réservation client aux conditions spécifiées sur le bulletin de souscription.

Pour les formules de tickets à l'unité ou en carnet, il est fortement conseillé de réserver préalablement au jour de venue souhaité sous réserve de place disponible ; toute réservation est validée contre la remise d'un ticket. LET'S PLAY FAMILY ne garantit pas l'accueil du Client n'ayant pas réservé au préalable.

Chaque formule a une date ou durée de validité spécifiée sur le bulletin, le ticket, le devis ou la convention :

- Ticket à l'unité : durée de validité de 1 mois à compter du jour d'achat ;
- Carnet de 5 tickets : durée de validité de 3 mois à compter du jour d'achat ;
- Carnet de 10 tickets : validité de 6 mois à compter du jour d'achat ;
- Carnet de 30 tickets : validité de 12 mois à compter du jour d'achat ;
- Abonnement : la durée de validité est spécifiée sur le bulletin de souscription ;
- Forfait : la durée de validité est spécifiée sur le bulletin de souscription ;
- A la Carte : la date de la prestation ou la durée de validité est spécifiée sur le devis ou la facture.

### Article n° 6 : Conditions d'annulation ou d'interruption

Adhésion : les frais d'adhésion ne sont pas remboursables même en cas de résiliation de l'adhésion quelle qu'en soit la cause.

- Marchandises : les marchandises ne sont ni reprises ni échangées.
- Tickets (Unité ou Carnet) : Toute réservation est validée contre la remise d'un ticket ; en cas d'annulation postérieure à 48 heures avant la date prévue de la prestation réservée, le ticket reste dû à LET'S PLAY FAMILY et ne sera pas restitué au Client. Aucun remboursement n'est prévu en cas de non utilisation des tickets quel qu'en soit le motif ; en particulier, les tickets non utilisés arrivés à date de fin de validité ne donneront lieu à aucun remboursement ni prolongation, ni total ni partiel, ni à aucune indemnisation d'aucune sorte de la part de LET'S PLAY FAMILY.

- Abonnements : Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence dans le cadre des abonnements quel qu'en soit le motif. En cas de résiliation de l'abonnement, le Client devra en informer LET'S PLAY FAMILY par courrier recommandé avec accusé de réception ou par lettre datée et remise en mains propres avec un préavis de 2 mois ; les 2 mois de préavis restent dus à LET'S PLAY FAMILY, quel que soit le motif de résiliation.

- Forfait : Aucun remboursement n'est prévu en cas d'absence dans le cadre d'un forfait quel qu'en soit le motif. En cas de résiliation du forfait, le Client devra en informer LET'S PLAY FAMILY par courrier recommandé avec accusé de réception ou par lettre datée et remise en mains propres avec un préavis de 2 semaines minimum avant la date de début de la prestation ; 50% du montant du forfait reste dû à LET'S PLAY FAMILY, quel que soit le motif de résiliation. Pour toute demande de résiliation avec un préavis inférieur à 2 semaines, l'intégralité du montant du forfait reste dû à LET'S PLAY FAMILY.

- A la carte : L'acompte n'est pas remboursable. Sauf conditions particulières mentionnées dans le devis ou la convention, en cas de résiliation de la prestation, le Client devra en informer LET'S PLAY FAMILY par courrier recommandé avec accusé de réception ou par lettre datée et remise en mains propres avec un préavis :
  - Si le préavis est supérieur ou égal à 2 mois avant la date de début de la prestation : résiliation sans frais, seul l'acompte reste dû à LET'S PLAY FAMILY le cas échéant,
  - Si le préavis est compris entre 1 et 2 mois : 50% du montant de la prestation reste dû à LET'S PLAY FAMILY, quel que soit le motif de résiliation.
  - Si le préavis est inférieur à 1 mois, l'intégralité du montant de la prestation reste dû à LET'S PLAY FAMILY.

Quelle que soit la formule, en cas de non-respect par le Client de ses obligations découlant des Conditions Générales de Vente et des Règles de Fonctionnement du Centre, et en dépit d'un dialogue resté sans effet, LET'S PLAY FAMILY se réserve le droit de résilier à tout moment l'adhésion ou l'achat sans qu'aucune indemnité ni remboursement soient dus au Client.

LET'S PLAY FAMILY se réserve le droit d'annuler une prestation quel qu'en soit le motif, en particulier si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Le cas échéant, la prestation sera reprogrammée ou à défaut fera l'objet d'un remboursement.

### Article n° 7 : Assurance et responsabilité

LET'S PLAY FAMILY a souscrit une assurance « Responsabilité civile » professionnelle. Toutefois, il appartient au Client de souscrire une assurance de responsabilité civile avant toute participation à des prestations. En cas d'accident pendant la prestation, le participant s'engage à le signaler à son animateur ou à la Direction du Centre dans les plus brefs délais.

La responsabilité de LET'S PLAY FAMILY ne pourra être engagée en cas de :

- dommages corporels, matériels, immatériels, directs ou indirects, consécutifs ou non subis par le Client ou des tiers participants,
- de détérioration, destruction, vol ou perte d'objets dans le Centre ou dans les locaux mis à disposition par le Client pour les prestations hors-Centre. Pour les prestations hors-Centre, les participants restent sous l'entière responsabilité du Client pendant toute la durée de la prestation.

Dans ces conditions, le Client renonce en conséquence à mettre en cause la responsabilité de LET'S PLAY FAMILY.

### Article n° 8 : Cas de force majeure ou fortuit

La responsabilité de LET'S PLAY FAMILY ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure ou fortuit, au sens du droit positif ; le cas échéant, les obligations figurant aux présentes ne seront pas applicables et seront suspendues de plein droit et sans indemnité.

Au sens des présentes conditions est un cas de force majeure ou fortuit tout événement indépendant de la volonté de LET'S PLAY FAMILY faisant obstacle à son fonctionnement normal d'une importance telle que ses conséquences ne puissent être compensées par les moyens dont dispose LET'S PLAY FAMILY. Constituent notamment mais non exclusivement des cas de force majeure ou fortuits : les grèves et autres conflits sociaux, les incendies, les explosions, les inondations, les dégâts ou les pannes, les catastrophes naturelles, les guerres ou insurrections, l'arrêt des transports, la maladie, accident ou décès de l'animateur, etc.

En cas d'interruption ou d'annulation totale ou partielle de la prestation pour un cas de force majeure ou fortuit, l'adhésion et/ou l'achat restent validés ; seules les prestations non effectuées feront l'objet d'une nouvelle programmation ou à défaut d'un remboursement au prorata de la valeur prévue dans le bulletin, devis ou convention.

Si la durée totale d'un cas de force majeure ou fortuit persistait plus de deux mois à partir de sa notification, le Client aura la possibilité d'annuler l'achat, avec effet immédiat, par lettre recommandée avec accusé de réception et ce, sans indemnité.

### Article n°9 : Protection des données personnelles et confidentialité

Toutes les informations communiquées sont traitées avec la plus stricte confidentialité. Les données collectées s'inscrivent dans le cadre réglementaire des ALSH.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation ou de refus du traitement des données le concernant. Il lui suffit pour ce faire d'effectuer une demande directement au Centre ou par courrier à l'adresse suivante : LET'S PLAY FAMILY, 6 rue du Dahomey 75011 Paris.

### Article n° 10 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'application des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. En cas de litige non résolu après une demande préalable auprès de LET'S PLAY FAMILY, le Client a la possibilité de saisir un médiateur : <http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>. À défaut de solution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.